



Plan financier 2017-2021 (mise à jour 2016)

DOCUMENT EXPLICATIF

Généralités

Bases légales

Le plan financier répond aux exigences de la législation cantonale en vigueur. Les bases légales énumérées ci-dessous s'appliquent par analogie :

- la Constitution cantonale, art. 132 al. 2,
- la loi sur les communes (LCo), art. 86d,
- le règlement d'exécution de la loi sur les communes (ci-après ReLCo), art. 43c.

D'autre part, les Statuts de l'Agglomération de Fribourg stipulent que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)* ainsi qu'à la Commission financière (art. 31). Ils font l'objet d'un préavis de la Commission financière au *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* (art. 23b), ce dernier étant chargé de son adoption (art. 21 et 31).

Rôle du plan financier

Le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* sur 5 ans. Il porte sur les comptes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses d'investissement, incluant leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée (intérêts, amortissements et éventuelles charges d'exploitation). Il se base en principe sur l'évolution des chiffres des 5 dernières années comptables. Il permet à l'*Agglomération* d'orienter sa situation financière à moyen terme, et représente un important instrument de conduite, qui joue notamment un rôle notoire dans la détermination de sa capacité d'investissements. En effet, un tel outil rend possible la comparaison des ressources financières à moyen terme avec les investissements prévus.

Le plan financier est un instrument évolutif, que l'*Agglomération* est tenue de mettre à jour en fonction des dernières informations connues, mais au minimum une fois par année. Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, il n'a pas vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

Méthodologie

Approche prévisionnelle

La planification financière 2017-2021 de l'*Agglomération* donne lieu à une extrapolation du budget de fonctionnement qui, en fonction de la nature de la rubrique considérée, peut se baser sur les prévisions de renchérissement de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ou sur des estimations spécifiques à leurs natures. Il est à relever que les prévisions portant sur le renchérissement ne s'étendent pas au-delà de 2017. En vertu du principe de prudence, l'analyse se fonde sur un renchérissement annuel de 1% pour la période 2018-2021.

Concernant les investissements, les prévisions de l'*Agglomération* sont tributaires de l'information dont elle dispose à l'élaboration du plan. En 2016, un travail conséquent de coordination avec les communes membres a pu être entrepris, aboutissant à une meilleure vision d'ensemble du calendrier des travaux pour ces objets. Il en ressort une planification des projets et de leurs incidences financières beaucoup plus détaillée qu'elle ne l'était dans les versions précédentes du plan. Dans le cadre de cette démarche, l'*Agglomération* a dû faire appel à certaines hypothèses de travail encore vouées à s'affiner en 2017.

En termes d'extrapolation de tendances, les rubriques couvertes par la planification se répartissent en 4 catégories :

- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs réelles, et dont l'évolution considérée équivaut par conséquent au taux prévu de renchérissement,
exemples :
 - frais administratifs
 - honoraires et frais d'études
 - frais de formation
- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs nominales, et dont l'évolution considérée est par conséquent nulle,
exemple :
 - jetons de présence des membres des organes de l'*Agglomération*
- montants dont l'extrapolation repose sur une logique et/ou des hypothèses propres à leurs spécificités,
exemples :
 - traitements du personnel administratif, pour lesquels une évolution annuelle de 1 échelon est en lien avec l'échelle des traitements de l'*Etat de Fribourg (ci-après canton)*
 - amortissements et charges d'intérêts des investissements
- montant dont l'extrapolation repose sur des prévisions tout-à-fait spécifiques.
exemples :
 - coûts d'exploitation des *transports publics (ci-après TP)*, donnant lieu au calcul d'une croissance moyenne selon leur évolution au cours des années précédentes
 - subventionnement cantonal des coûts d'exploitation des *TP*, contraint par un plafonnement fixé par le *canton* sur la base de sa propre planification financière

Un descriptif détaillé de la manière avec laquelle les différents types de dépenses et de recettes sont extrapolés est documenté à l'annexe 1.

Spécificités des années électorales

La planification financière tient compte du caractère spécifique des années électorales et de l'impact y relatif sur les dépenses à prévoir pour ces exercices particuliers. On y considère un nombre accru de séances par les organes législatifs ainsi que des grandeurs plus élevées pour certains types de dépenses. Dans cette optique, les coefficients qui suivent sont utilisés :

- Jetons de présence des séances des organes législatifs **1.25**
- Frais de port et frais administratifs **1.10**
- Traductions liées à l'administration générale **1.10**
- Frais de publications et annonces **1.20**
- Prestations de tiers relatives à l'administration **1.20**
- Emoluments de chancellerie **1.50**

Remarques relatives aux charges et recettes d'exploitation

Généralités

Sauf information contraire, la planification financière repose par défaut sur les hypothèses qui suivent :

- Une stabilité dans la part relative du financement des communes membres pour la clé aggro, respectivement pour la clé mobilité,
- L'absence de tout changement dans la législation cantonale et dans les dispositions statutaires de l'*Agglomération* pour toute dépense réglementaire, telle que le taux des charges sociales et le montant des allocations familiales,
- Une stabilité dans la dotation de l'*Agglomération* en ressources humaines,
- Une stabilité du montant des jetons de présence versés aux membres des organes exécutifs et législatifs de l'*Agglomération* (exception : une année électorale donne lieu à un nombre accru de séances),
- Une évolution annuelle des salaires fixée par défaut à 1 échelon dans la grille des traitements de l'*Etat*.

3. Culture

Subventions culturelles

Pour rappel, l'Agglomération a procédé de 2013 à 2015 à une augmentation progressive des subventions culturelles, à concurrence de CHF 120'000 par année. Cette démarche correspondait à un rattrapage, qui devait lui permettre de se conformer à la politique en vigueur du temps de Coriolis Promotion (application d'un montant de CHF 25 /habitant à la détermination des subventions culturelles). Compte tenu de la situation caractérisant actuellement les finances des communes, aucune progression des subventions culturelles n'est prise en considération sur l'entier de la planification.

6. Mobilité

650.364.00 - Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) / 650.461.10 – Subventions cantonales

Les coûts d'exploitation des transports publics de 2017 à 2021 reposent sur des prévisions établies en 2013 lors de l'élaboration du *Projet d'agglomération de deuxième génération (ci-après PA2)* et des mises à jour selon l'évolution des besoins en matière de transports publics. Les montants sont détaillés comme suit :

Années	Budget Agglomération en CHF	Taux de subventions cantonales	Subvention cantonale en CHF
2017	21'770'000	60%	13'062'000
2018	23'200'000	60%	13'920'000
2019	24'450'000	60%	14'670'000
2020	25'510'000	60%	15'306'000
2021	26'510'000	60%	15'906'000
TOTAL	121'440'000		72'864'000

A noter que le tableau qui précède exclut l'exploitation d'une navette autonome entre Marly-Cité et le MIC, introduite en 2017 dans le cadre d'un projet pilote dont le cofinancement de l'Agglomération fait l'objet d'un subventionnement cantonal identique à ce qui s'applique aux offres de prestations ordinaires de transports publics.

Le montant 2017 est sensiblement inférieur à celui de 2016. La diminution constatée, qui est de l'ordre de CHF 400'000, a été obtenue en dépit du maintien des prestations actuelles et de légères améliorations intervenues sur ces dernières. Elle s'explique par des efforts de rationalisation mis en œuvre par le concessionnaire, notamment en lien avec une harmonisation des conditions offertes aux collaborateurs des TPF en matière de prévoyance professionnelle.

Pour 2017, les prestations complémentaires concernent :

- des courses supplémentaires le soir et le matin, principalement pour les lignes urbaines n°6 et 9,
- une modification des courses et des cadences de la ligne urbaine n°4, qui effectuera un trajet constant entre l'arrêt de l'Auge et la Gare CFF à raison d'un bus toutes les 10 minutes (à quelques exceptions près, caractérisées par une cadence de 15 minutes). Les renforts peu efficaces à 7.5 minutes aux heures de pointe entre l'arrêt du Karrweg et la gare seront abandonnés au profit de cette nouvelle offre,
- le raccourcissement à raison d'une semaine de l'horaire restreint d'été, afin d'offrir un service adapté à la demande.

Des modifications majeures du réseau sont ensuite à prévoir entre 2018 et 2021 :

- l'introduction d'une ligne interne à Düdingen,
- l'introduction d'une ligne tangentielle à Fribourg,
- des modifications de cadences, des tracés et des terminus sur les lignes 3, 5, 7, 9, 11,
- le renouvellement partiel du matériel roulant.

En vertu des mesures structurelles et d'économie (MSE) entreprises par l'Etat de 2014 à 2016, la participation cantonale aux coûts d'exploitation des transports publics a été réduite pour cette période à un taux de subventionnement fixé de 57.5%, contre 60% les années précédentes. Cette diminution a été appliquée en vertu de la législation cantonale, suite à modification adoptée par le Grand Conseil le 8 octobre 2013 et entrée en vigueur au 1er janvier 2014 dans le cadre des mesures structurelles et d'économies de l'Etat.

Pour rappel, la version modifiée de la loi cantonale du 20 septembre 1994 sur les transports, art. 41b al. 1, prévoit que "*Les contributions cantonales pour l'exploitation de lignes mandatée par une communauté régionale sont financées à raison de 42.5 % par les communes concernées de la communauté régionale. Le solde est à la charge de l'Etat.*"

Le programme de mesures structurelles et d'économies de l'*Etat* n'étant pas voué à se prolonger au-delà de 2016, la planification se base sur un taux rétabli à 60% pour l'entier de la période 2017-2021.

Il est à relever que les prévisions budgétaires qui précèdent, reposant depuis 2013 sur le traitement de données mises à jour annuellement selon l'évolution des besoins, se baseront à l'avenir sur une convention d'objectifs actuellement en cours d'élaboration avec le concessionnaire pour les années d'horaires 2018 à 2021. Dans ce contexte, le prestataire sera amené à présenter une offre prévisionnelle portant sur les prestations à réaliser pour les 4 années à suivre. Ces prestations seront définies sur la base de récentes études, entreprises notamment dans le cadre du *Projet d'agglomération de troisième génération (ci-après PA3)*. D'autant mieux formalisées, elles permettront l'obtention d'un plan financier consolidé des lignes du trafic d'agglomération.

9. Finances

Intérêts des dettes

Les estimations effectuées en matière d'intérêts bancaires se basent sur les conditions appliquées aux crédits en cours ainsi que sur des prévisions relatives aux emprunts que l'*Agglomération* est ultérieurement amenée à contracter.

Concernant les emprunts futurs, le montant des intérêts escomptés repose sur un taux de 2% pour les crédits à conclure d'ici à fin 2017. Compte tenu de l'incertitude qui caractérise les conditions du marché pour les emprunts plus éloignés dans le temps, un taux de 4% est retenu pour tout emprunt voué à être conclu ultérieurement.

Amortissements

La planification des amortissements prend en compte les actifs actuellement portés au bilan de l'*Agglomération* ainsi que les investissements à venir. Elle se base sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux, en vertu des dispositions prévues par l'article 53 du ReLCo.

Il est à relever que, en matière d'amortissements applicables, la qualification des nombreux investissements inclus dans le *PA2* relève d'un travail considérable qui, en l'état, n'a pas encore été achevé. Aussi, pour la masse des investissements qui n'ont pas encore été couverts par cette analyse, un taux moyen de 7% a été retenu.

Charges et recettes d'investissements

Généralités concernant la procédure d'octroi de subventions d'investissement

Le *Comité* rappelle qu'il a entrepris, en 2014, une modification de la procédure d'octroi de subventions par l'*Agglomération*.

Jusqu'alors, le subventionnement aux communes faisait en effet l'objet d'une libération de crédit par le *Conseil* après réalisation de la mesure concernée. Or, afin de fournir aux communes des garanties supplémentaires pour la mise en œuvre de leurs projets, les crédits concernés pouvaient dès lors être octroyés par le *Conseil* avant la réalisation des objets.

Selon cette logique, le *Comité* a entrepris de porter au budget d'investissement l'ensemble des mesures pour lesquelles il s'attendait à recevoir des demandes de subvention de la part des communes à l'exercice concerné. L'absence d'un projet au budget d'investissement de l'*Agglomération* ne représentait toutefois pas un obstacle rédhibitoire à sa réalisation. Un préavis du *Comité* était en effet délivré à la commune, et la subvention n'était dans tous les cas vouée à être versée qu'à l'issue des travaux, sur réception du décompte final. Toutefois, une telle absence au budget pouvait représenter un frein que le *Comité* cherchait autant que possible à éviter.

Or, cette manière de procéder a laissé ressortir des difficultés considérables en termes d'application pratique, aboutissant à la nécessité de réadapter la procédure en vigueur. Aussi, seuls les objets liés à un versement effectif de la subvention en cours d'année figurent désormais aux budgets d'investissement de l'*Agglomération*, à l'instar de ce qui s'est d'ailleurs déjà pratiqué au budget 2016. A l'inverse, une décision d'octroi de subventions est désormais susceptible de survenir avant l'adoption du

montant correspondant dans le budget concerné, fournissant ainsi aux communes sites des garanties propres à faciliter la mise en œuvre de leurs projets.

Par ailleurs, le *Comité* met l'accent sur le fait que les montants prévus pour les mesures dont le coût total a été chiffré dans le *PA2* sont agrémentés d'une estimation du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière.

Planification des mesures du PA2

Jusqu'à 2015, une absence de planification fine concernant l'échéancement des réalisations du *PA2* nécessitait que l'*Agglomération* ait recours à des hypothèses de travail passablement peu précises, reposant sur le principe d'une répartition à parts égales, de 2018 à 2020, du solde des dépenses et des recettes d'investissements globalement planifiées. La même logique s'appliquait aux incidences financières desdits investissements sur les charges de fonctionnement (intérêts bancaires et amortissements comptables).

Depuis lors, un important effort de collecte d'informations et de coordination avec les communes membres a permis la mise en place d'une planification plus précise. Au stade actuel, un travail considérable reste toutefois à mettre en œuvre pour aboutir à une planification encore plus précise des dépenses d'investissement susceptibles d'intervenir ces prochaines années.

En l'état, la planification fait l'objet des hypothèses de travail suivantes :

- La participation financière de l'*Etat* en tant que maître d'ouvrage n'est pas prise en compte dans la planification financière. En effet, la part à la charge du canton dans la réalisation d'une infrastructure est déterminée de cas en cas, en application des bases légales, mais également en fonction des particularités du projet. En général, ce n'est que lorsque la planification d'un ouvrage atteint le stade de l'avant-projet ou du projet que la répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage est discutée. Ce n'est, d'autre part, qu'au moment de l'approbation des plans que celle-ci est définitivement fixée. La plupart des objets portés à la planification financière de l'*Agglomération* n'ayant pas encore atteint ces stades de développement, il est impossible de prévoir le niveau de la part financière globale à charge de l'*Etat* avec un degré de précision satisfaisant.
Or, il apparaît qu'une participation financière de l'*Etat* intervient relativement fréquemment dans les objets subventionnés par l'*Agglomération*. De plus, lorsqu'une part à charge de l'*Etat* existe, celle-ci peut être d'un niveau tel qu'elle influence de manière importante (à la baisse) la dépense nette de l'*Agglomération*. En conséquence, il est important de relever que l'image dépeinte par le présent plan représente un scénario passablement pessimiste, dans lequel les montants à la charge de l'*Agglomération* sont en principe systématiquement surévalués en raison de l'absence de prise en compte des montants à charge de l'*Etat*.
- En matière d'amortissements applicables, l'estimation d'un taux d'amortissement légal applicable aux différents investissements planifiés doit encore, dans la majeure partie des cas, faire l'objet d'un examen approfondi. En l'état, pour les objets concernés, un taux moyen de 7% a été retenu.
- La détermination du subventionnement à charge de l'*Agglomération* et du cofinancement y relatif par la Confédération est, pour chaque mesure, dépendante de l'année concrète de la réalisation de l'objet. En effet, les montants à prévoir dépendent du renchérissement, raison pour laquelle les projections financières tiennent compte d'une prévision de l'évolution des coûts objet par objet. Dans ce contexte, il est tenu compte d'une extrapolation de l'indice des prix à la construction, selon les données historiques sur 10 ans (soit 0.61% / an).
- Il subsiste un ensemble minoritaire de projets dont l'année de réalisation reste encore actuellement indéterminée. Ces objets sont en l'état exclus du plan d'investissement. Abstraction faite de l'indexation, ils représentent un coût supplémentaire brut de CHF 4.97 millions. Eu égard à un cofinancement de 1.28 millions, la dépense nette qui en découle se monte à CHF 3.69 millions.

En tenant compte de ce qui précède, les dépenses et recettes d'investissements du *PA2* pour se répartissent comme suit :

	Total (CHF)	Part Confédération (CHF)	Part <i>Agglo.</i> (CHF)
Total des investissements du PA2 (excl. part des communes membres)	58'070'640.05	24'975'537.00	33'095'103.05
Mesures subventionnées avant 2016	5'815'921.05	0	0
Mesures subventionnées en 2016	0	0	0
Mesures budgétées pour 2017	930'200.00	38'481.00	891'719.00
Mesures subventionnées en 2018	3'718'725.00	1'144'180.00	2'574'545.00
Mesures subventionnées en 2019	7'963'324.00	3'274'861.00	4'688'463.00
Mesures subventionnées en 2020	6'475'136.00	0.00	6'475'136.00
Mesures subventionnées en 2021	11'086'526.00	2'123'264.00	8'963'262.00
Mesures subventionnées au-delà de 2021	22'080'808.00	18'394'751.00	3'686'057.00

Eu égard à une conclusion tardive de la convention sur les prestations, aucun subventionnement de la Confédération n'est à prévoir en 2017. Dans ce contexte, l'*Agglomération* n'étant pas vouée à verser d'acomptes aux communes au titre d'avances sur cette manne fédérale, les objets budgétés pour 2017 excluent toute mesure cofinancée.

Globalement considéré, le volume des investissements du PA2 réalisés ou planifiés pour 2017 reste à ce jour passablement limité. Dans ce contexte, il importe de rappeler que le début des travaux doit théoriquement intervenir d'ici fin 2018, pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2. Toutefois, cette échéance n'est pas une condition rédhitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, le délai déterminant en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructures).

Glossaire :

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution)
canton	Etat de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération
Conseil	Conseil d'agglomération
Etat	Etat de Fribourg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération
ReLCo	Règlement d'exécution de la loi sur les communes
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois

Attribution de méthodes d'extrapolation aux dépenses et aux recettes

Catégorie 1 : Extrapolation selon l'hypothèse d'une stabilité des montants (stabilité des grandeurs nominales)

- Traitement et jetons aux organes exécutifs / législatifs
Exception : les années électorales nécessitent un nombre accru de séances
- Allocations familiales / employeurs
- Frais de formation
- Frais de location
- Emoluments de chancellerie
- Honoraires de l'organe de révision
- Cotisations aux associations
- Tourisme : contributions à Fribourg Tourisme et Région
- Culture : participation des communes non-membres / subventions supplémentaires communes non-membres
- Culture : soutien à la CarteCulture (Caritas)
- Promotion économique : subventions cantonales

Catégorie 2 : Extrapolation selon l'hypothèse d'une évolution des montants au prorata du renchérissement (stabilité des grandeurs réelles)

- Assurances diverses, RC, mobilier, etc.
- Contrat d'entretien de surface administrative
- Contributions pour les droits d'auteurs
- Culture : subventions à des institutions privées / pluriannuelles / annuelles et extraordinaires
Dans le cas des subventions pluriannuelles, l'extrapolation tient compte d'une indexation tous les 3 ans uniquement
- Dépenses non-spécifiées
- Mobilité / Aménagement : données de base et cartographie
- Electricité
- Entretien du mobilier de bureau
- Equipements
- Mobilier du bureau
- Fourniture de bureau
- Frais bancaires et postaux
- Frais internet
- Frais de port / Frais administratifs
- Frais de publications
- Frais d'annonces
- Frais de réceptions et de délégations
- Honoraires et frais d'études / données de base et cartographie
- Intérêt des capitaux et impôt anticipé
- Location / leasing d'équipements
- Maintenance informatique
- Matériel de bureau
- Mobilité : participations reçues de tiers
- Mobilité : subventions à des institutions privées
- Mobilité : subventions cantonales pour frais d'études
- Mobilité : taxes utilisation P+R / convention avec la CTIFR
- Prestations de tiers
- Traductions

Catégorie 3 : Extrapolation sur la base de règles particulières

- Traitement du personnel / personnel auxiliaire / personnel temporaire
Évolution de 1 échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) / retenues sociales sur les salaires
Évolution de 1 échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Cotisations aux caisses de prévoyance / retenues sociales sur les salaires
Évolution de 1 échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Cotisations aux assurances maladie-accident / retenues sociales sur les salaires
Évolution de 1 échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Frais de location
Extrapolation appliquée au-delà de l'échéance du bail en vigueur, et tenant des termes du contrat de bail en termes d'augmentation des loyers

Catégorie 4 : Extrapolation sur la base de prévisions spécifiques

- Amortissements obligatoires
Extrapolation basée sur les actifs actuels et prévus de l'Agglomération ainsi que sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux
- Intérêt des dettes
Extrapolation basée sur les conditions appliquées aux crédits existants, sur la planification des crédits à contracter, ainsi que sur une prévision des taux en vigueur
- Mobilité : contrat de prestations au concessionnaire (TPF)
Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des 10 dernières années
- Mobilité : participation des communes non-membres
Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des 10 dernières années
- Mobilité : subventions cantonales
Extrapolation tenant compte à la fois du rapport d'efficience le plus récent et du plafonnement de subventionnement fixé par l'Etat de Fribourg sur la base de sa propre planification financière

FONCTIONNEMENT		comptes 2012		comptes 2013		comptes 2014		comptes 2015		planification 2016		planification 2017		planification 2018		planification 2019		planification 2020		planification 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Total Charges		26'691'382.62		25'699'107.62		26'358'285.02		27'369'714.92		28'316'000		27'811'600		29'838'400		31'690'300		33'732'200		36'210'800	
Total Produits			26'691'382.62		25'699'107.62		26'358'285.02		27'369'714.92		28'316'000		27'811'600		29'838'400		31'690'300		33'732'200		36'210'800
Solde		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
évolution annuelle des dépenses		6.48%		-3.72%		0.03		0.04		3.46%		-1.78%		7.29%		6.21%		6.44%		7.35%	
0. ADMINISTRATION																					
Charges		876'140.05		962'555.97		980'299.43		905'699.82		941'600		906'300		942'400		961'300		979'900		1'015'700	
Produits			61'021.37		60'153.31		64'097.96		58'869.40		56'700		54'300		57'500		59'300		61'000		62'800
Solde			815'118.68		902'402.66		916'201.47		846'830.42		884'900		852'000		884'900		902'000		918'900		952'900
évolution annuelle des dépenses		-3.78%		9.86%		0.02		-0.06		3.96%		-3.75%		3.98%		2.01%		1.93%		3.65%	
3. CULTURE																					
Charges		1'823'493.80	0.00	1'935'863.45		2'118'091.30		2'255'779.20		2'219'300		2'219'700		2'224'500		2'229'200		2'233'800		2'240'100	
Produits		0.00	57'585.30		65'566.70		58'705.15		43'371.64		26'400		24'100		24'600		25'000		25'500		26'100
Solde		0.00	1'765'908.50		1'870'296.75		2'059'386.15		2'212'407.56		2'192'900		2'195'600		2'199'900		2'204'200		2'208'300		2'214'000
évolution annuelle des dépenses		1.91%		6.16%		0.09		0.07		-1.62%		0.02%		0.22%		0.21%		0.21%		0.28%	
6. MOBILITE																					
Charges		22'704'495.09		21'436'767.73		21'929'260.77		22'827'411.62		23'151'500		22'860'900		24'487'800		26'036'200		27'601'900		29'310'600	
Produits			12'284'046.23		12'714'575.05		12'410'657.85		12'976'975.29		12'918'400		13'422'600		14'242'500		14'996'000		15'634'200		16'236'300
Solde			10'420'448.86		8'722'192.68		9'518'602.92		9'850'436.33		10'233'100		9'438'300		10'245'300		11'040'200		11'967'700		13'074'300
évolution annuelle des dépenses		6.39%		-5.58%		0.02		0.04		1.42%		-1.26%		7.12%		6.32%		6.01%		6.19%	
7. AMÉNAGEMENT																					
Charges		209'857.92		248'862.03		265'995.07		274'540.94		504'800		445'800		567'700		552'300		547'900		550'200	
Produits			11'728.92		10'681.51		34'914.78		22'463.68		24'000		23'600		24'300		24'900		25'700		27'000
Solde			198'129.00		238'180.52		231'080.29		252'077.26		480'800		422'200		543'400		527'400		522'200		523'200
évolution annuelle des dépenses		5.76%		18.59%		0.07		0.03		83.87%		-11.69%		27.34%		-2.71%		-0.80%		0.42%	
8. ÉCONOMIE																					
Charges		860'109.78		879'099.90		766'354.89		755'046.32		804'800		868'800		810'800		845'800		821'200		856'400	
Produits			69'472.78		55'443.40		29'813.24		29'136.60		30'800		34'700		35'200		35'700		36'100		36'700
Solde			790'637.00		823'656.50		736'541.65		725'909.72		774'000		834'100		775'600		810'100		785'100		819'700
évolution annuelle des dépenses		16.74%		2.21%		-0.13		-0.01		6.59%		7.95%		-6.68%		4.32%		-2.91%		4.29%	
9. FINANCES																					
Charges		217'285.98		235'958.54		298'283.56		351'237.02		694'000		510'100		805'200		1'065'500		1'547'500		2'237'800	
Produits			14'207'528.02		12'792'687.65		13'760'096.04		14'238'898.31		15'259'700		14'252'300		15'454'300		16'549'400		17'949'700		19'821'900
Solde			-13'990'242.04		-12'556'729.11		-13'461'812.48		-13'887'661.29		-14'565'700		-13'742'200		-14'649'100		-15'483'900		-16'402'200		-17'584'100
évolution annuelle des dépenses		139.08%		8.59%		0.26		0.16		97.59%		-26.50%		57.85%		32.33%		45.24%		44.61%	
incl. dans finances:																					
940.322.00	Intérêt des dettes	60'658.60	0.00	30'391.96	0.00	24'650.75	0.00	107'213.75	0.00	140'800	0	68'000	0	117'300	0	327'300	0	559'800	0	1'037'000	0
	évolution annuelle de la charge d'intérêt			-49.90%		-0.19		3.35		31.33%		-51.70%		72.50%		179.03%		71.04%		85.24%	
	Amortissements obligatoires (machines et mobilier)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Amortissements obligatoires (mobilité)	41'250.00	0.00	96'626.28	0.00	119'783.76	0.00	148'936.46	0.00	384'800	0	335'600	0	469'100	0	539'600	0	798'400	0	1'015'700	0
	Amortissements obligatoires (aménagement)	41'250.00	0.00	86'765.76	0.00	91'713.08	0.00	94'473.08	0.00	147'800	0	85'900	0	198'100	0	177'900	0	168'600	0	164'400	0
	Amortissements supplémentaires (machines et mobilier)	21'671.39	0.00	21'671.39	0.00	61'532.47	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Amortissements supplémentaires (mobilité)	11'797.31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Amortissements supplémentaires (aménagement)	34'096.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Amortissements supplémentaires (autres projets mob.)	6'030.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Totalisation des amortissements	156'095		205'063.43		273'029.31		243'409.54		532'600		421'500		667'200		717'500		967'000		1'180'100	
	évolution annuelle des amortissements	116.18%		0.31		0.33		-0.11		118.81%		-20.86%		58.29%		7.54%		34.77%		22.04%	
Montant à charge des communes membres:																					
	clé agglo		3'789'839.14		4'088'186.56		4'284'913.43		4'449'697.86		5'165'000.00		5'007'800.00		5'343'000.00		5'677'900.00		6'172'100.00		6'953'900.00
	clé mobilité		10'195'457.00		8'466'229.50		9'174'730.00		9'437'324.00		9'418'300.00		8'652'000.00		9'224'000.00		9'724'000.00		10'148'000.00		10'548'000.00
	clé VLS		0.00		0.00		0.00		0.00		0.00		100'000.00		100'000.00		100'000.00		100'000.00		100'000.00
	TOTAL		13'985'296.14		12'554'416.06		13'459'643.43		13'887'021.86		14'583'300.00		13'759'800.00		14'667'000.00		15'501'900.00		16'420'100.00		17'601'900.00

INVESTISSEMENT	Comptes 2012		Comptes 2013		Comptes 2014		Comptes 2015		Planification 2016		Planification 2017		Planification 2018		Planification 2019		Planification 2020		Planification 2021	
	2012	2012	2013	2013	2014	2014	2015	2015	2016	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total dépenses brutes	392'467		317'415		822'546		5'400'902		720'952		1'842'807		3'777'532		7'963'324		6'475'136		22'417'808	
Total recettes		35'000		0		35'000		25'000		40'000		477'962		1'594'180		3'724'861		450'000		3'363'590
Total dépenses nettes		357'467		317'415		787'546		5'375'902		680'952		1'364'845		2'183'352		4'238'463		6'025'136		19'054'218

6. TRANSPORTS

650.	Mobilité																				
	PROJETS VOTES																				
	ETUDES																				
650.509.01	Frais d'études pour l'élaboration du PDA 2ème génération (2012)	93'626																			
650.509.01	Frais d'études pour l'élaboration du PDA 2ème génération (2013)			33'414																	
650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3						242'678		112'322												
	MESURES HORS-PA																				
650.522.22	Avry: arrêt TP impasse des Agges			24'225																	
650.522.23	Avry: sentier piétons/cyclistes impasse des Agges/Bois			28'500																	
650.522.25	Marly: modération de trafic /trottoir / piste cyclable à la route de la Gérine						339'269														
650.522.34	Fribourg - mise en sens unique de l'Avenue de la Gare					47'600															
650.522.35	Fribourg - carrefour route des Arsenaux-Pérolles-Gare					26'400															
650.522.36	Fribourg - mes. Z29 B/C/D					60'250															
650.522.37	Villars-sur-Glâne: parc urbain / chemin piétons vélos à Cormanon					225'380															
650.522.54	Aménagement d'un abri-vélos à l'arrêt de bus Briegli à Dudingn										19'300										
	MESURES PA																				
650.522.10	Halte ferroviaire St-Léonard	31'014		48'252		428'927		3'212'817													
650.522.11	Développement du réseau VLS au sein de l'agglomération (2012)	174'200																			
650.522.21	Marly: P+R Corbaroche			83'042																	
650.522.28	Développement du réseau VLS au sein de l'agglomération (2013)			67'000																	
650.522.30	Fribourg - Granges-Paccot / mes 22.1: itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard							1'285'470													
650.522.44	Mesure PA2 11.13: Aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Dudingn, pour les lignes régionales									83'900											
	PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE																				
	ETUDES																				
650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3								195'000												
650.509.21	plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des TP dans l'agglomération (postulat n.29) + étude concernant le tarif unitaire Frimobil dans le périmètre de l'agglomération (motion n.31)										150'000										
	MESURES HORS-PA																				
650.522.00	Mesures de mobilité non déterminées										200'000										
	MESURES PA																				
650.522.39	Mesure PA2 11.1: Déplacement de l'arrêt de bus St-Pierre avant la traversée piétonne (direction Vieille-Ville) et régulation pour les bus										2'900										
650.522.40	Mesure PA2 11.4: Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars												38'713								
650.522.41	Mesure PA2 11.9: Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire												193'565								
650.522.42	Mesure PA2 11.10: Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare)																3'502'813				
650.522.43	Mesure PA2 11.11: Aménagement de voies bus sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et sortie du carrefour de Belle-Croix (2 directions)																			147'307	
650.522.45	Mesure PA2 12.3: Aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne												76'962								
650.522.46	Mesure PA2 21.7: Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix														503'787						
650.522.47	Mesure PA2 22.2: Aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/deux-roues entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires																				110'480
650.522.48	Mesure PA2 22.3: Aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est												223'429								
650.522.49	Mesure PA2 22.7: Aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dorte Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes												165'913								
650.522.50	Mesure PA2 22.8: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Soleil										1'700										
650.522.51	Mesure PA2 22.9: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Coteau, aux Dailles										1'700										
650.522.52	Mesure PA2 22.24: Aménagement piétons et vélos Briegliweg														38'762						
650.522.74	Extension du P+R Corbaroche								47'500												
650.522.55	Mesure PA2 41.16: Réaménagement des arrêts et traversées piétonnes, à l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor											15'300									
650.522.56	Mesure PA2 42.1: Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest													561'957							
650.522.57	Mesure PA2 43.9: Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I											618'300									
650.522.59	Mesure PA2 11.5: Aménagement d'une voie bus sur la rue de l'Hôpital, en approche du carrefour giratoire de Joseph-Piller (direction Givisiez)												5'530								
650.522.60	Mesure PA2 11.6: Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura															72'769					
650.522.61	Mesure PA2 20.13: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte CFF de Rosé, Avry et le Cycle d'Orientation de Sarine-Ouest															183'602					
650.522.62	Mesure PA2 20.14: Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Dudingn (Trans Agglo), section Dudingn - Zelg															2'059'927					
650.522.63	Mesure PA2 20.5: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques													184'166							
650.522.64	Mesure PA2 20.8: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (Trans Agglo)													222'557							
650.522.65	Mesure PA2 21.16: Réalisation d'un franchissement mixte piétons/vélos des voies ferrées, entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg																				1'699'692

650.522.66	Mesure PA2 22.10: Réalisation d'un itinéraire piétons et vélos entre la Zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne											386'137								
650.522.67	Mesure PA2 22.14: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route de Chavully, à Granges-Paccot									2'900										
650.522.70	Mesure PA2 41.2: Réaménagement du secteur de la Cathédrale																		1'388'082	
650.522.72	Mesure PA2 43.7: Réaménagement de la traversée de localité de Rosé (VALTRALOC), secteur "halte de Rosé" et "Sofraver"																2'674'978			
650.522.75	Mesure PA2 A: Mise en oeuvre d'une centrale de régulation de trafic									228'000										
650.522.76	Mesure PA2 41.10: Réaménagement de la place Vignettaz - Daler et de ses arrêts											630'469								
650.522.79	Mesure PA2 41.17: Aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte)											1'029'327								
650.522.80	Mesure PA2 12.4: Aménagement de l'interface de la halte de Givisiez, avec organisation de l'interface avec les bus urbain et les circulations MD																		1'746'460	
650.522.81	Mesure PA2 21.9: Réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais																		2'518'933	
650.522.82	Mesure PA2 20.6: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la rue du Marferey et la route de la Glâne, aux Daillettes																		55'976	
650.522.83	Mesure PA2 20.7: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (Trans Agglo)																		652'683	
650.522.84	Mesure PA2 22.20: Aménagement piétons et vélos sur la route de la Pala, entre Avry et la Zone du Bois																		130'425	
650.522.87	Mesure PA2 20.10: Réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (raboutement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Alfry et leurs arrêts TP)																		297'345	
650.522.88	Mesure PA2 11.12: Aménagement de voies bus sur la route de la Chassotte, jusqu'aux giratoires de la Colombière et de la Chassotte, et arrêts sur chaussée (2 directions)																		1'155'791	
650.522.89	Mesure PA2 11.7: Aménagement de voies bus, avec priorisation pour les TP, le long de l'avenue du Midi																		169'969	
650.522.90	Mesure PA2 41.14: Réaménagement de la route Chassotte-Jura, franchissement de l'A12 et carrefour Jura-Broye																		628'886	
650.522.91	Mesure PA2 21.13: Aménagement pour les cycles du pont de Grandfey																		1'303'097	
650.522.92	Mesure PA2 22.4: Aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg																		827'184	
650.522.93	Mesure PA2 22.17: Aménagement de bandes cyclables à la route de Matran, à Corninboeuf																		562'598	
650.522.94	Mesure PA2 22.23: Aménagement piétons et vélos entre AZ Birch et la Bonnstrasse																		169'969	
650.522.95	Mesure PA2 23.2: Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains																		566'564	
650.522.96	Mesure PA2 41.21: Réaménagement de la route d'Agy, entre la COOP et Forum Fribourg																		2'356'907	
650.522.97	Mesure PA2 41.18: Réaménagement du carrefour de Belle-Croix																		11'331'282	
	Total dépenses d'investissement	298'840	0	284'433	0	788'557	0	5'080'234	0	354'822	0	1'324'000	0	3'718'725	0	7'963'324	0	6'475'136	0	22'417'808

RECETTES D'INVESTISSEMENT																					
650.660.46	Participation fédérale à la mesure PA2 21.7: Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)																			349'629	
650.660.65	Participation fédérale à la mesure PA2 21.16: Réalisation d'un franchissement mixte piétons/vélos des vois ferrées, entre la Bahnhofplatz et le Hallaweg (rubrique 650.522.65)																			1'167'795	
650.660.70	Participation fédérale à la mesure PA2 41.2: Réaménagement du secteur de la Cathédrale (rubrique 650.522.70)																			955'469	
650.660.76	Participation fédérale à la mesure PA2 41.10: Réaménagement de la place Vignettaz - Daler et de ses arrêts (rubrique 650.522.76)													437'547							
650.660.79	Participation fédérale à la mesure PA2 41.17: Aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) (rubrique 650.522.79)													706'633							
650.660.80	Participation fédérale à la mesure PA2 12.4: Aménagement de l'interface de la halte de Givisiez, avec organisation de l'interface avec les bus urbain et les circulations MD (rubrique 650.522.80)																			1'200'394	
650.660.81	Participation fédérale à la mesure PA2 21.9: Réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)																			1'724'838	
650.660.88	Participation fédérale à la mesure PA2 11.12: Aménagement de voies bus sur la route de la Chassotte, jusqu'aux giratoires de la Colombière et de la Chassotte, et arrêts sur chaussée (2 directions) (rubrique 650.522.88)																			790'326	
650.661.01	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2012)		17'500																		
650.661.45	Participation cantonale à la mesure 12.3 du PA2 "Interface de la halte de Villars-sur-Glâne" (ultérieur au budget 2017)													38'481							
650.661.52	Participation cantonale à la mesure 22.24 du PA2 "Aménagement piétons-vélos Briegliweg" (ultérieur au budget 2017)													19'381							
650.661.54	Participation cantonale à la mesure 23.2 du PA2 "Abri vélos Briegli" (rubrique 650.522.54)													9'602							
650.661.57	Participation cantonale à la mesure 43.9 du PA2 "Valtralic Belfaux - phase 1" (rubrique 650.522.57)													275'799							
650.661.75	Participation cantonale à la mesure A du PA2 "Centrale de régulation du trafic" (rubrique 650.522.75)													99'699							
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2018)													450'000							
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2019)																			450'000	
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2020)																		450'000		
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2021)																			450'000	
Total recettes d'investissement		0	17'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	442'962	0	1'594'180	0	3'724'861	0	450'000	0	3'363'590
TOTAL MOBILITE		298'840	17'500	284'433	0	788'557	0	5'080'234	0	354'822	0	1'324'000	442'962	3'718'725	1'594'180	7'963'324	3'724'861	6'475'136	450'000	22'417'808	3'363'590
dépense nette		281'340	281'340	284'433	0	788'557	0	5'080'234	0	354'822	0	881'038	2'124'545	4'238'463	6'025'136	0	0	0	0	0	19'054'218

7. AMÉNAGEMENT

790. Aménagement du territoire

PROJETS VOTES																					
ETUDES																					
790.509.01	Frais d'études pour l'élaboration du PDA 2ème génération (2012)		93'627																		
790.509.01	Frais d'études pour l'élaboration du PDA 2ème génération (2013)			32'982																	
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA)							242'678		112'322											
MESURES PA																					
790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2: étude "Accessibilité gare de Givisiez"					18'400															
790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2: projet-modèle "espaces ouverts" (1ère phase)					15'589		9'411													
790.509.11	Projet-modèle "espaces ouverts" (suite)							68'580		58'807		58'807		58'807							
PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE																					
ETUDES																					
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA)											195'000									
MESURES PA																					
790.509.16	Concept "vision globale d'un axe PA3" - densification et urbanisation											130'000									
790.509.17	Renouvellement urbain et densification PA3 - boîte à outils (incl. p.internet) + autres projets											150'000									
790.509.19	Mesure U PA2: Centralité (Givisiez et Marly)											60'000									
790.509.20	Autres projets en lien avec l'aménagement du territoire et le paysage											70'000									
790.522.18	Concept de mise en réseau des parcs urbains (mesure NP01 PA3)											30'000									
790.522.19	Plantation d'arbres (mesure NP16 PA3 / "action un arbre un enfant")											20'000									
Total dépenses d'investissement		93'627	0	32'982	0	33'989	0	320'669	0	366'129	0	518'807	0	58'807	0	0	0	0	0	0	0
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2014)						35'000														
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2015)								25'000												
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2016)									40'000											
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2017)											35'000									
790.661.01	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2012)		17'500																		
Total recettes d'investissement		0	17'500	0	0	0	35'000	0	25'000	0	40'000	0	35'000	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL AMENAGEMENT		93'627	17'500	32'982	0	33'989	35'000	320'669	25'000	366'129	40'000	518'807	35'000	58'807	0	0	0	0	0	0	0
dépense nette		76'127	281'340	32'982	0	788'557	-1'011	295'669	0	326'129	0	483'807	58'807	0	0	0	0	0	0	0	0